

Table des matières

Notes méthodologiques	6
Introduction	7
Un « récit commun »	8
Une « culture de guerre »	10
Constitution du corpus	12
Contextes de production et de diffusion	
sous les Régimes français et britannique	16
Racines et évolution sémantique de l'ethnonyme « Canadien »	24
L'attachement au territoire : préambule d'une identité collective . . .	26
Première partie	
Vers une conquête de soi	29
1. Forger son image dans un contexte de guerre	33
Migration de l'ethnonyme « Canadien »	
vers le champ discursif local	33
Les chants guerriers ou l'invention de personnages mythifiés . . .	38
D'un patriotisme l'autre	39
Beaujeu, Rigaud, Vaudreuil et les autres :	
quelques cas de figure	44
La figure du héros après la Conquête :	
déchéance et renouveau	62
2. Les représentations du Canadien :	
figuration et reconfiguration	73
La figure du Canadien sous le Régime français :	
une première ébauche	74
Les rôles des miliciens au plan actantiel	75
Les rôles des miliciens au plan actantiel	77
Les rôles des héros canadiens au plan actantiel	78
Les rôles des héros canadiens au plan actantiel	79
La figure du Canadien sous le Régime britannique	81
L'évolution de l'ethnonyme « Canadien »	
aux lendemains de la Conquête	81
La réapparition de la figure du Canadien dans les textes	
traitant de l'invasion américaine de 1775-1776	91

Deuxième partie**L'autre comme reflet de soi** 109

3. Le « Sauvage » : l'allié et le tortionnaire 113
 Le « Sauvage » : contexte historique et discursif 113
 Fluctuation sémantique du terme « Sauvage » 114
 Analyse narrative de la figure du « Sauvage » 115
 Représentations de la pratique du scalp 117
 La déréalisation du récit au service du mythe canadien 119
 La figure du « Sauvage » après la Conquête 120
4. Les multiples visages de l'Anglais 125
 Représentations de l'Anglais sous le Régime français 125
 La figure de l'Anglais au plan narratif 126
 L'influence du discours religieux 128
 Quelques procédés de mise en récit 133
 Représentations de l'Anglais sous le Régime britannique 139

Conclusion 153**Anthologie** 163

- § 1 [1711], François Mariauchau d'Esgly,
 [Maintes troupes parpaillottes...] 165
- § 2 [1711], Paul-Augustin Juchereau de Maur,
 [Ouacre, Vêche et Neglesson...] 166
- § 3 [1711], Louis-Gaspard Dufournel,
 [Boston, vous avez manqué...] 168
- § 4 [1711], Joseph de La Colombière,
 Cantique sur la retraite des Anglois 169
- § 5 [1711], Thomas Thiboult, [L'Anglois en fureur...] 173
- § 6 [1711], Louis de Villette, [Objet de nos cœurs...] 174
- § 7 [1711], Pierre de Mareuil, [Superbe Anglois...] 175
- § 8 [c. 9 juillet 1755], [Braddock avoit toujours dit...] 176
- § 9 [c. 9 juillet 1755], [Courrier, qu'y a-t-il de nouveau...] 180
- § 10 [c. 9 juillet 1755], [Stuila qu'a battu les Anglais...] 182
- § 11 [c. 9 juillet 1755], [Plus vite que l'éclair,
 plus craint que le tonnerre...] 183
- § 12 [c. 9 juillet 1755], [D'une nouvelle terre...] 184
- § 13 [c. 14 août 1756], [De notre Nouvelle-France...] 187
- § 14 [c. 14 août 1756], [Dernièrement à Chouaguen...] 191
- § 15 [c. 14 août 1756], [Stuila qu'a pincé Chouaguen...] 192
- § 16 [c. 14 août 1756], Dialogue entre un Français et un Anglais
 sur la prise de Chouagen 193
- § 17 [c. 14 août 1756], [De lauriers qu'on coupe une palme...] 195
- § 18 [c. 14 août 1756], [Que la fidèle Renommée...] 196
- § 19 [c. 14 août 1756], [Nous célébrons du grand Vaudreuil...] 197
- § 20 [c. 14 août 1756], [Auguste Reine, au jour de votre fête...] 201
- § 21 [c. 14 août 1756], [Doù Diable viens tû...] 202

§ 22 [c. 14 août 1756], [Amis chantons la Gloire...]	203
§ 23 [c. 9 août 1757], [Quel est ce guerrier invincible...]	205
§ 24 [c. 8 juillet 1758], [Le Français comme l'Anglais...]	207
§ 25 [c. 8 juillet 1758], Défaite D'Abercrombie à Carillon	208
§ 26 [c. 8 juillet 1758], [Étienne Marchand], Le carillon de la Nouvelle-France	209
§ 27 [c. 8 juillet 1758], [Soldats, officiers, généraux...]	211
§ 28 [c. 8 juillet 1758], [Avec raison...]	211
§ 29 [1763], [Quand Georges trois prit l'Canada...]	212
§ 30 [1763], [Sire Louis, quinze du nom...]	213
§ 31 [1 ^{er} janvier 1767], Etrennes du garçon imprimeur à ses pratiques	214
§ 32 [3 novembre 1768], Sentiment général du Peuple À son Excellence Guy Carleton, Ecuier	215
§ 33 [18 janvier 1770], Ode Chanté au Chateau St. Louïs, par les Étudiants du Petit Séminaire de Québec [...]	217
§ 34 [31 juillet 1770], Ode, présentée au Général Guy Carleton. Gouverneur-général du Canada, par les Écoliers du Petit Séminaire de Québec [...]	218
§ 35 [19 octobre 1774] Compliments des petites pensionnaires de l'Hopital Général de Québec	219
§ 36 [30 novembre 1775], Chanson nouvelle sur le sacre de Louis XVI	221
§ 37 [1775-1776], [En Canada est arrivé...]	223
§ 38 [1775-1776], [Les premiers coups que je tirai...]	224
§ 39 [1775-1776], Chanson	224
§ 40 [1775-1776], Chanson de guerre de l'année 1775	227
§ 41 [1775-1776], [Tout anime aujourd'hui mon cœur]	229
§ 42 [1775-1776], [La pension du prélat]	230
§ 43 [1777], Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville, L'entreprise manquée ou le siège du fort Stanwix levé	232
§ 44 [31 décembre 1798], Chanson d'un Canadien membre du club loyal au diner du 31 déc. 1798	238
§ 45 [31 décembre 1801], Chanson : pour le club du 31. dec. 1801	239
§ 46 [31 décembre 1802], Chanson pour le club anniversaire du 31 décembre, 1802	241
§ 47 [6 mai 1803], Chanson, pour le club anniversaire du 6 ^e . mai 1803	244
§ 48 [31 décembre 1803], Chanson pour le club anniversaire du 31 décembre 1803	247
§ 49 [6 mai 1804], Chanson pour le club anniversaire du 6 ^e . mai, 1804	249
Notes	253

Bibliographie	273
Corpus étudié	
Sources manuscrites	273
Imprimés (transcriptions de textes anciens)	274
Textes historiques cités et/ou consultés	277
Ouvrages et articles cités et/ou consultés	279
Index	289
Remerciements	293
Liste des illustrations	295

Introduction

Pourquoi s'intéresser de nos jours au xviii^e siècle canadien ? Pourquoi se pencher de nouveau sur les deux décennies de combats — du début de la guerre de Sept Ans, en 1755, jusqu'à l'invasion américaine de 1775-1776 — décennies au cours desquelles la Nouvelle-France est devenue la *Province of Quebec* ? Et pourquoi se donner comme objet d'étude les textes poétiques canadiens rédigés au cours de cette période ?

Parce que, si les conséquences économiques, sociales et politiques de la Conquête ont fait l'objet de nombreux travaux historiques, on s'est rarement penché sur l'impact des événements de l'époque sur la formation de l'identité culturelle des Canadiens et de leur imaginaire collectif. Et parce que l'étude des textes poétiques renvoyant aux combats d'alors permet de déterminer l'image que se faisaient d'eux-mêmes les Canadiens, ainsi que les relations qu'ils entretenaient avec les autres collectivités qu'ils ont côtoyées au cours de ces années de guerre : l'Anglais, le Français, l'Américain et l'Amérindien.

Les écrits témoignant des deux décennies d'opérations militaires sur lesquelles nous nous penchons dans ces pages (correspondances officielles, journaux de campagne, récits de voyages, etc.) sont d'une profusion telle qu'il serait difficile de tenir compte de la totalité de cette production discursive afin de définir la nature du « discours social » de cette période. Il faudrait, en effet, pour ce faire, inclure à notre analyse « tout ce qui se dit et s'écrit », « tout ce qui s'imprime [ou] ce qui se parle publiquement », répertorier et analyser tout le « narrable » et l'« argumentable » de cette époque, afin d'y mettre en lumière le « système conceptuel » qui

se manifeste dans cet ensemble de discours, de déterminer la nature de « l'instance idéologique¹ » qui s'y exprime, et d'y observer le développement du discours identitaire canadien.

Or, plutôt que d'analyser de manière superficielle la totalité de cette production discursive, nous avons choisi de privilégier un « discours singulier » : celui de la poésie. Parce que « le discours social commun n'est pas une simple addition de discours singuliers mais plutôt ce qui fonde ces discours comme discours en les rattachant [...] à une sorte de "sens commun" tel que le conçoit Gramsci, comme "un produit et un devenir historique" qui correspondent à "la pensée générale d'une époque déterminée dans un lieu populaire déterminé"². » C'est aussi que la poésie est la seule forme littéraire à avoir été diffusée tant sous le Régime français que sous le Régime anglais (la chanson a été le lieu de diffusion des textes poétiques du Régime français et, sous le régime Britannique, cette diffusion a été assurée par la presse : nous y reviendrons).

UN « RÉCIT COMMUN »

L'étude de ces seuls textes poétiques ne saurait permettre de dresser un portrait exhaustif du « discours social », au sens strict, de cette période. Mais en nous employant à relever les récurrences propres à ce « discours singulier », il sera possible de démontrer que ces textes sont les expressions d'un « récit commun ». Celui-ci nous permettra de rendre compte d'une « instance idéologique » que nous postulons être représentative de celle qui s'exprime plus globalement dans les discours sociaux, cela dans la mesure où ce « récit commun » est la manifestation d'« un processus actif dans l'organisation du discours social³ ».

Dans *Une société, un récit. Discours culturel au Québec (1967-1976)*, Micheline Cambron définit le « récit commun » comme un lieu d'expression qui, « plus que de renvoyer à une identité collective ayant les apparences du réel, renvoie à une identité narrative complexe, qui est en quelque sorte la manière privilégiée selon laquelle une collectivité se situe dans le discours qu'elle prononce sur elle-même ». Pour Cambron ce récit est « composé d'un noyau hégémonique se donnant pour réel, rattaché à la mémoire et de mécanismes de mise en distance qui l'interrogent ». Ainsi ce « récit commun » condenserait « les fonctions sociales du récit hégémonique, qui sont de créer et de maintenir un consensus autour d'une sorte de conception du monde⁴ ». Le « récit commun » serait donc un lieu de mémoire permettant à une société, voire à une culture, de se penser et de se reconnaître. En faisant de ce « récit commun » le terrain

de notre analyse, nous nous assurons un accès privilégié au discours identitaire qui s'élabore durant notre période.

Dans *Temps et récit*, Paul Ricœur postule que l'identité collective se constitue à partir des narrations et des histoires qu'une société se raconte ; d'où son concept d'« identité narrative⁵ ». Le récit commun, en tant que lieu au sein duquel les individus énoncent et partagent des images et des sentiments qui définissent la collectivité à laquelle ils appartiennent, nous apparaît être une des expressions de cette identité — laquelle « prend sa forme dans la tension entre le regard sur soi-même [...] et le regard d'autrui ou de l'autre que soi-même⁶ », et se manifeste sous le mode d'un processus évolutif, non comme une figure figée.

Il va de soi que l'identité collective et narrative se développe en relation directe avec la formation d'un imaginaire collectif. Ce dernier, pour Gérard Bouchard, « est [...] le produit de l'ensemble des démarches symboliques par lesquelles une société se donne des repères pour s'ancrer dans l'espace et dans le temps, pour rendre possible la communication entre ses membres et pour se situer par rapport aux autres sociétés⁷ ». L'imaginaire collectif contribue donc à établir des repères identitaires et emprunte différentes formes du discours pour y parvenir. Le récit commun est un des lieux d'énonciation privilégiés de cet imaginaire collectif, d'où l'importance que nous lui accordons dans les pages qui suivent.

Il nous semble que c'est vers la fin du Régime français qu'un premier discours identitaire a pris forme autour d'un récit commun proprement canadien, lequel est caractérisé par une réitération des exploits guerriers des héros locaux. D'où l'attention particulière que nous porterons aux représentations de ces héros dans les textes de l'époque. Précisons que notre intention n'est pas de raviver la vieille flamme nationaliste en ressuscitant les racines guerrières attribuées aux Canadiens par certains observateurs du xvii^e et xviii^e siècle et, à leur suite, par quelques historiens⁸.

La véracité du portrait idéalisé du Canadien parcourant des centaines de lieux sous la neige, le couteau entre les dents, à la recherche d'une chevelure ennemie à rapporter chez lui, « chant[ant] sur un estomac vide et regard[ant] la mort avec le sourire » a été remise en question de façon convainquante dans nombre de travaux⁹. Nous nous proposons ici de déterminer le type d'influence que le contexte guerrier de l'époque a exercée sur la façon dont les Canadiens percevaient leur société et aménageaient leur imaginaire collectif. Notre hypothèse est que le climat de guerre dans lequel les habitants de la colonie se sont trouvés plongés tout au long du xviii^e siècle¹⁰ a exercé une influence déterminante sur leur perception d'eux-mêmes, leur comportement et, par le fait même, la formation de leur identité. En d'autres mots, nous tenterons de déterminer dans

quelle mesure une certaine culture de guerre a contribué à l'émergence d'une identité proprement canadienne, cela en observant de quelle façon cette identité prend forme dans le récit commun de l'époque.

UNE « CULTURE DE GUERRE »

Le concept de « culture de guerre » identifie l'ensemble des formes discursives et des codes de valeurs que développe une population confrontée à un conflit armé, lesquels sont les manifestations d'une adaptation des mentalités au contexte guerrier visant à renforcer le consentement à la guerre, voire à légitimer celle-ci¹¹. Bien qu'il ait été développé dans le cadre de recherches sur la Grande Guerre (1914-1918), nous croyons que ce concept est à même d'éclairer d'autres époques et conditions de belligérance. En étudiant les textes poétiques canadiens du XVIII^e siècle à travers le prisme de la culture de guerre, nous suivrons les étapes du travail identitaire qui s'y effectue alors. Il nous apparaît en effet indéniable que la culture de guerre a grandement influencé les représentations que les versificateurs ont forgées du Canadien et de l'Autre, un mot par lequel

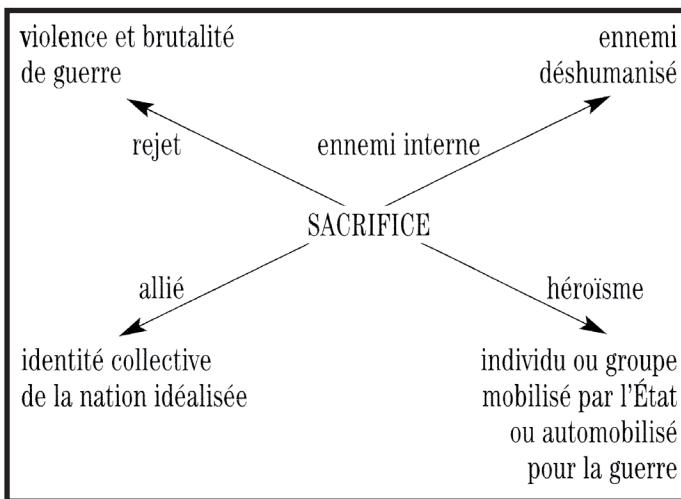


FIGURE 1

Diagramme de la culture de guerre

John Horne, « Locarno et la politique de démobilisation culturelle : 1925-1930 », dans *Démobilisations culturelles après la Grande Guerre, 14-18, Aujourd'hui, Today, Heute*, Revue du Centre international de recherche de l'Historial de la Grande Guerre, Péronne (Somme) n° 5, mai 2002, p. 74.

nous entendons tous ceux qui ne sont pas Canadiens, tant ennemis qu'alliés : Anglais, Français, Américains, Amérindiens.

John Horne affirme que la culture de guerre peut être schématisée en disposant les principales actions des sociétés concernées par la guerre le long de deux axes¹². De ces deux axes, nous retiendrons les points suivants : les représentations de la nation idéalisée, des alliés et de l'ennemi déshumanisé (premier axe), ainsi que les notions d'héroïsme, de sacrifice et finalement, la représentation de la violence et de la brutalité de la guerre (deuxième axe).

Nous procéderons donc dans cet ouvrage à une analyse narrative, sémantique et sociocritique de la figure du Canadien en nous intéressant principalement à la notion d'héroïsme et en observant par quels procédés la nation est idéalisée. Nous porterons aussi une attention toute particulière à la façon dont la constitution de l'identité canadienne se réalise « dans un rapport dialogique et dialectique avec l'Autre, réel et imaginé¹³ ». Pour ce faire, nous nous pencherons plus spécifiquement sur les figures de l'Anglais, de l'Américain et de l'Amérindien en observant la façon dont les rimeurs les mettent en scène dans les rôles de l'ennemi et de l'allié. Gardons cependant à l'esprit que la culture de guerre repose en grande partie sur l'avilissement de l'ennemi et que, par conséquent, toute représentation de celui-ci s'en voit automatiquement faussée.

Si le recours au concept de culture de guerre paraît tout à fait justifié sous le Régime britannique (la nouvelle administration devra en effet constamment user de propagande pour convaincre les Canadiens de joindre leur cause, et ce, à partir du début de la guerre de Sept Ans (1755) jusqu'à l'invasion américaine de 1775-1776, en passant par la révolte de Pontiac de 1763-1766)¹⁴, nous estimons qu'il est tout aussi opératoire dans le contexte du Régime français. Il faut en effet se rappeler que les habitants de la Nouvelle-France avaient l'obligation de se faire miliciens, de participer aux corvées militaires et, au besoin, de loger des militaires¹⁵. Mais l'imposition de ces contraintes ne peut expliquer à elle seule l'acharnement avec lequel le peuple canadien contribua à l'effort de guerre et la résilience dont il fit preuve durant tout le conflit. Nous estimons que c'est le développement d'une culture de guerre qui a contribué à alimenter l'esprit de sacrifice de ces habitants, ainsi que leur colère envers l'ennemi.

À la fin de tout conflit, on assiste la plupart du temps à une démobilisation culturelle : celle-ci permet de désamorcer la culture de guerre en reconfigurant les codes de valeurs, croyances et comportements des sociétés belligérantes. Il s'agit ici d'un long processus grâce auquel s'opère,

entre autre, une déprise de la violence, une réhabilitation de l'ennemi et une reprise de contact (pacifique) entre les sociétés belligérantes.

Cependant, il arrive parfois que la population refuse de se démobiliser au plan culturel, et ce, malgré une démobilisation guerrière. Dès lors, la population entretient de différentes manières la culture de guerre développée lors du dernier conflit dans l'intention d'alimenter les guerres futures et/ou une certaine forme de résistance ; c'est ce que nous appellerons la non-démobilisation culturelle¹⁶. Le contexte politique dans lequel se trouve la colonie après la Conquête est à même de favoriser de telles reconfigurations. Il s'installe, entre 1763 et 1775, une période de paix relative pendant laquelle les Canadiens devront apprendre à cohabiter avec leurs ennemis de toujours. C'est pourquoi nous observerons s'il y a trace de ces processus dans nos textes et si ceux-ci influencent la façon dont les versificateurs forgent les figurations du Canadien ou de l'Autre.

CONSTITUTION DU CORPUS

Afin de mener à bien notre projet, nous avons sélectionné les textes poétiques de notre corpus parmi les 281 textes colligés par Jeanne d'Arc Lortie et son équipe dans le premier tome de son ouvrage *Les textes poétiques du Canada Français*¹⁷ : quarante-neuf d'entre-eux, seulement, répondaient à nos critères.

Nous avons essentiellement retenu des pièces où étaient inscrites des figures du Canadien ou des images de ce Canadien indirectement projetées à travers la figure de l'Autre. Pour ce faire, nous avons favorisé les textes où apparaissait l'ethnonyme « Canadien » et mettant en scène des héros d'origine canadienne, de même que ceux qui proposaient des portraits de l'Autre. Nous avons également retenu les textes dans lesquels le champ lexical relève de la « canadienité ». Le contenu des textes a donc constitué notre premier critère de sélection.

Deux critères supplémentaires ont guidé notre sélection : ces textes devaient « relever, en tout ou en partie, de l'imaginaire ou du réel canadien » et « viser le Canada comme lieu de consécration¹⁸ ». Les textes que nous avons choisis sont donc, en d'autres mots, de facture canadienne et destinés à la colonie. Ainsi avons-nous fait abstraction des textes destinés à la métropole qui, selon nous, visent davantage à combler les attentes d'un public européen qu'à traduire une réalité proprement nord-américaine.

Un troisième et dernier critère a guidé notre choix : nous avons favorisé les textes traitant des deux grands conflits qui ont marqué cette époque — la guerre de Sept Ans (1756-1763) et l'invasion américaine de 1775-1776 — ainsi que ceux témoignant du contexte sociopolitique

qui s'installe après la Conquête. Ce choix se fonde sur le principe que la culture de guerre et la démobilisation culturelle sont des éléments constitutifs du discours identitaire de l'époque.

La moitié des textes de notre corpus ont été rédigés entre 1763 et 1776, soit au cours des treize premières années du Régime britannique. Nous croyons qu'il s'agit ici d'une période, voire d'un cycle pendant lequel l'identité canadienne tend à se cristalliser autour de certaines luttes. Depuis la Cession jusqu'à la défaite des troupes américaines en sol canadien, les habitants de la colonie n'ont eu d'autre choix que de s'affirmer en tant que collectivité et de combattre pour assurer leur survie¹⁹.

L'autre moitié de ce corpus est constitué de textes de facture canadienne rédigés pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763)²⁰. Parce que ce conflit a, de fait, débuté un peu plus tôt en Amérique du Nord que dans les autres parties du monde, nous étudierons certains textes écrits peu après la bataille de la Belle-Rivière en 1755. Dans la mesure où il nous apparaît que ces textes témoignent des premiers soubresauts de l'identité canadienne et qu'ils mettent en place les premières figurations du Canadien, nous croyons qu'il est essentiel de se pencher sur eux. Il ne s'agit pas ici de faire la preuve que l'identité canadienne s'est cristallisée avant la Conquête²¹, mais plutôt d'explorer les premières phases d'un processus de rupture et de recherche identitaire²². Qui plus est, nous pourrions nous servir de ces textes comme point de comparaison et ainsi observer l'évolution de la figure du Canadien depuis la guerre de Sept Ans jusqu'aux lendemains de la révolution américaine.

Chacun des textes reproduits dans le présent ouvrage est fidèle à la version la plus ancienne que nous ayons pu retracer. Pour ce faire, nous avons confronté les transcriptions de Jeanne d'Arc Lortie et de son équipe aux textes originaux ou aux publications les plus anciennes en prenant soin d'intégrer à nos transcriptions les variantes et les oublis que nous avons pu relever.

Les versions manuscrites de la plupart des textes que nous avons sélectionnés pour la période du Régime français reposent dans les archives de diverses communautés religieuses du Québec. Nous en avons retrouvé un grand nombre dans les archives de l'Hôtel-Dieu, du Séminaire et des Ursulines de Québec. Nous avons complété notre sélection par des pièces tirées de la Bibliothèque nationale de France. Certaines pièces ayant été égarées au cours des années, nous avons dû, à quelques reprises, nous référer à d'anciens ouvrages historiques²³.

La plupart des textes datant du Régime britannique cités dans cet ouvrage sont parus dans les pages de *La Gazette de Québec*. L'un d'eux

a aussi été retrouvé sous forme manuscrite aux Archives de l'Université de Montréal. Une autre partie de ce corpus a été publié pour la première fois au ^{xx}^e siècle dans des revues savantes ; dans la plupart des cas, il s'agit de fragments de chansons qui ont survécu grâce à la transmission orale²⁴. Notons ici que peu de ces derniers textes tardivement recueillis ont résisté dans leur intégralité aux affres du temps : dans certains cas de nombreux vers ont été oubliés et parfois même des strophes entières sont manquantes²⁵.

Qu'elle emprunte le support oral ou écrit, cette poésie de circonstance, se réclamant de son historicité, devient opaque pour qui en ignore le contexte de production : « peu de poèmes transcendent l'événement qui leur a donné naissance ». Comment, en effet, arriver à cerner un texte dont le référent historique nous est inconnu ? Les événements dont s'inspirent les versificateurs ne semblent pas avoir été assimilés par la mémoire populaire. Il est normal, par exemple, que les victoires franco-canadiennes de Chouaguen et de Carillon n'aient pas trouvé d'échos dans une population tombée sous le joug des conquérants britanniques ; nous noterons ici que le problème référentiel découle souvent d'un enjeu politique. Cependant il s'avère aussi que le référent historique se révèle parfois simplement trop banal pour survivre au passage du temps (nous pensons, par exemple, à la poésie carletonienne ou aux étrennes parues dans les journaux). Dès lors, il n'est pas surprenant que cette « poésie fugitive²⁶ » n'ait pas davantage subsisté dans la mémoire populaire ; en témoigne, notamment, l'absence de nos textes dans les répertoires populaires et les compilations des folkloristes québécois²⁷.

Rares, en effet, sont les anthologies dans lesquelles figurent ces textes. Depuis le *Répertoire national* de James Huston en passant par *l'Anthologie poétique de la Nouvelle-France* de Luc Lacourcière, *l'Anthologie des poètes canadiens* de Jules Fournier, jusqu'à *l'Anthologie de la littérature québécoise* dirigée par Gilles Marcotte, les compilateurs ont fait montre de la même indifférence des rimeurs qui nous intéressent. Il se trouve certes de notables exceptions, comme les incontournables *Textes poétiques du Canada français*, de Jeanne d'Arc Lortie (qui répertorient la quasi-totalité de la production poétique couvrant la période qui nous concerne), les *Chansons politiques du Québec (1765-1833)* de Maurice Carrier et Monique Vachon, et *La Conquête des lettres au Québec (1759-1799)* de Bernard Andrès et de son équipe, un ouvrage qui propose un portrait fort complet de la littérature canadienne d'après la Conquête. Yolande Grisé se contente, quant à elle, d'insérer trois textes de la période dans son anthologie *La poésie québécoise avant Nelligan*. Pour sa part, John Hare répertorie uniquement quelques textes écrits par

Joseph Quesnel entre 1790 et 1800 dans son *Anthologie de la poésie québécoise au XIX^e siècle (1790-1890)*²⁸.

À l'instar de ces compilateurs, très peu de chercheurs se sont intéressés aux textes poétiques de notre période. Ils sont rares à se pencher sur les textes rédigés sous le Régime français. Les histoires littéraires d'Edmond Lareau, de Pierre de Grandpré et de Michel Biron, François Dumont et Élisabeth Nardout-Lafarge font pratiquement preuve du même mutisme. L'équipe du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* préfère, elle aussi, ignorer ce pan de notre histoire et de notre littérature. Mais, plus récemment, *Histoires littéraires des Canadiens au XVIII^e siècle* de Bernard Andrès²⁹ consacre tout un sous-chapitre aux chansons datant du Régime français et s'intéresse à certains textes poétiques rédigés au lendemain de la Conquête.

De rares monographies daignent consacrer quelques pages aux textes poétiques du XVIII^e siècle ultérieurs à la Conquête. C'est le cas, par exemple, des *Lettres canadiennes d'autrefois* de Séraphin Marion, de *La vie littéraire au Québec* de Maurice Lemire et son équipe, et de *Rendez-vous manqué avec la révolution américaine* de Pierre Monette. *La poésie nationaliste au Canada français*³⁰, de Jeanne d'Arc Lortie, consacre un chapitre aux textes poétiques du Régime français, et un autre aux textes rédigés entre 1764-1806. Hugolin Lemay est un des rares spécialistes à avoir consacré un ouvrage entier aux textes poétiques du Régime français avec son *Vieux papiers, vieilles chansons* imprimé en 1936, d'abord paru en fragments dans la revue *La Nouvelle-France* et publié, en partie, à compte d'auteur en 1913 sous le titre *Victoires et chansons*. Plus ancienne, l'anthologie de Hubert La Rue parue en deux parties, en 1863 et 1865, dans *Le Foyer Canadien* sous le titre de « Chansons populaires et historiques du Canada »³¹, propose une lecture historique de plusieurs chansons parues entre 1608 et 1809.

Certaines revues d'histoire du début du siècle dernier ont fait paraître, au cours des années, un nombre considérable de textes traités dans notre ouvrage. Que ce soit sous la forme de simple compilation dans le *Bulletin des recherches historiques* de Pierre-George Roy ou, encore, dans des articles savants parus dans le mensuel universitaire *La Nouvelle-France*³², les historiens de cette époque ont démontré un réel intérêt pour les textes poétiques du XVIII^e siècle.

Les ouvrages qui abordent ces textes dans une optique purement littéraire se font toutefois plutôt rares. Au cours de la première partie du XX^e siècle, seuls les historiens accordent une importance, somme toute relative, à l'ensemble de ces textes, en se contentant, la plupart du temps, de les éditer en les accompagnant de brèves notices décrivant le contexte

historique de leur production. À quelques exceptions près, il aura fallu attendre le tournant du siècle avant que des littéraires s'intéressent réellement à ce pan de notre littérature. Aussi reste-t-il encore beaucoup de chemin à faire avant de réhabiliter ces textes aux yeux des universitaires québécois. Issue de la tradition orale, cette poésie, qualifiée par plusieurs de « mauvais vers », n'est toujours pas reconnue par la plupart des chercheurs comme faisant intégralement partie de l'histoire de notre littérature nationale.

CONTEXTES DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION SOUS LES RÉGIMES FRANÇAIS ET BRITANNIQUE

Dans « Le XVIII^e siècle des Canadiens : discours public et identité », Christophe Horguelin affirme que la construction d'une communauté canadienne durant le Régime français était impossible parce qu'elle n'avait aucun lieu d'énonciation lui permettant de se construire³³. Or nous croyons qu'il y a bel et bien eu, à cette époque, un pareil lieu d'énonciation : la diffusion orale des textes poétiques. Ce contexte de diffusion orale ayant plus ou moins forcé, pour des raisons d'ordre mnémotechnique, l'emploi de la forme du récit versifié, c'est sous forme de poèmes et de chansons qu'on a dit alors les changements qui s'opéraient dans la colonie et esquissé, dans ce dire, un discours qui témoignait de l'émergence d'une nouvelle identité. « Au XVIII^e siècle, la chanson est [...] un des modes de diffusion les plus populaires, rappellent Maurice Lemire et ses collaborateurs. On écrit un poème *sur l'air de* en espérant non seulement qu'il passera à la postérité grâce à la communication de bouche à oreille, mais aussi qu'il transmettra un certain message aux contemporains. La chanson assure à l'information un véhicule non négligeable³⁴. » Rimes et rythmes permettraient ainsi diffusion et communication, et c'est avec les vers que nos rimeurs ont mis en place des schémas mentaux de représentations visant à rendre compte des événements marquants de la colonie.

Comme l'écrit Jeanne d'Arc Lortie, les textes « qui nous occupent ici sont, bien souvent, de la simple prose rimée dépourvue de qualités artistiques ; cependant, mieux que la haute poésie, pourvoyeuse de plaisirs esthétiques, [ils] traduisent les préoccupations immédiates du peuple et les nuances de sa pensée³⁵ ». Étant donné la nature de nos recherches, nous n'avons pas retenu les valeurs esthétiques ou poétiques de nos textes comme critères de sélection. La qualité littéraire n'altérant en rien la valeur documentaire, les mauvais vers, autant que les meilleurs, sont à

même de nous renseigner sur la façon dont se pense la collectivité canadienne de l'époque.

Nous croyons que, plutôt que de chercher à faire de la poésie un objet purement esthétique, les versificateurs tentent d'en valoriser la valeur mnémotechnique et cherchent à en faire un espace public où ils peuvent s'exprimer. En cette période où les gazettes sont pratiquement inexistantes en territoire canadien (rappelons qu'aucune imprimerie n'est admise sous le régime français et que, sous le régime britannique, *La Gazette de Québec* – seule gazette de la province jusqu'en 1778 – est contrôlée par l'administration), seule l'expression orale permet à la population de faire circuler l'information et de prendre position sur l'actualité. L'emploi du vers faciliterait donc la mémorisation et, par le fait même, la diffusion de l'information. La plupart des textes sont rédigés sur des timbres de chansons populaires ou religieuses³⁶ et empruntent des formes strophiques courtes (pour cette époque, nous avons remarqué une prédominance du huitain et des vers en pentasyllabes, hexasyllabes, heptasyllabes et octosyllabes), ce qui démontre sans l'ombre d'un doute que leurs auteurs désirent qu'ils circulent rapidement et qu'on en retienne le contenu aisément. N'est-il pas beaucoup plus facile de mémoriser des vers courts chantés sur l'air d'une chanson connue que des alexandrins sur l'air d'une nouvelle chanson ?

Nous le verrons, à plusieurs reprises au cours des années ces chansons envahissent les rues et laissent entendre les espoirs et les insatisfactions du peuple. Peu à peu les voix des versificateurs et des chansonniers s'assemblent et constituent une ébauche de sphère publique telle que l'a définie Jürgen Habermas pour les dernières décennies du xviii^e siècle³⁷ ; c'est-à-dire comme un espace public où se rassemblent des personnes privées pour discuter de leurs intérêts communs et exercer une certaine critique vis-à-vis du pouvoir.

Selon Jürgen Habermas, l'information circulerait à cette époque par l'intermédiaire de réseaux d'initiés (c'est-à-dire des réseaux s'élaborant dans un milieu restreint constitué de membres de la famille, d'amis et de relations professionnelles). Issus du milieu bourgeois, les membres de ces réseaux communiqueraient grâce à des journaux manuscrits et se côtoieraient dans les salons. Habermas affirme que ces pratiques ont favorisé les discussions et les débats politiques qui ont contribué à l'écllosion d'un espace public. Bien que l'on ne retrouve pas, à proprement parler, de « salons » en Nouvelle-France, certains témoignages de première main (tel que la correspondance de Madame Bégon) nous permettent de constater qu'il existe bel et bien des réseaux d'initiés ; les bals, les dîners, les soupers, les visites, les veillées, l'arrivée d'un voyageur et le

courrier, sont autant de circonstances propices pour échanger des idées et de l'information³⁸. S'il s'agit là d'une certaine forme de sociabilité, il n'en reste pas moins que tout cela demeure dans le domaine du privé.

Jusqu'en 1764, seules les chansons semblent offrir un espace public où s'expriment les opinions de la population. Les exemples suivants nous permettront de mieux comprendre de quelle manière les textes poétiques contribuent à créer un espace public. Attardons-nous d'abord à l'affaire Raudot.

En 1709, l'intendant Jacques Raudot, dans une missive adressée au ministre Pontchartrain, se plaint que des couplets satiriques circulent dans la colonie. Selon lui, on s'y moque de gens de qualité pour une obscure question de titres. Malgré une ordonnance interdisant de chanter ce « libelle diffamatoire » et les peines encourues par les réfractaires (cinquante livres d'amendes et la prison), cette chanson s'est propagée telle une traînée de poudre³⁹. On aurait affiché et chanté ces couplets partout dans la ville de Québec. Les plus téméraires auraient payé des jeunes gens pour les faire circuler. Qui plus est, Raudot aurait trouvé grâce aux yeux du rimeur et ainsi gonflé les rangs des victimes. Au dire de l'intendant, l'auteur de cette chanson ne serait nul autre que François Mariauchau d'Esgly, capitaine des gardes du gouverneur Vaudreuil (père), qui bénéficierait du soutien de ce dernier. Suite à cet événement, Raudot nourrira une haine farouche à l'égard du gouverneur et fera tout en son pouvoir pour nuire à sa carrière. Ces querelles entre le gouverneur et l'intendant divisèrent la bonne société en deux factions et envenimèrent le climat durant les années qui suivirent⁴⁰. Heureusement pour lui, Mariauchau d'Esgly put compter sur le soutien du gouverneur.

Les versificateurs ne purent malheureusement pas toujours bénéficier de la protection et de la clémence d'un protecteur influent comme Vaudreuil ; Jean Berger l'apprit à ses dépens. En 1709, après avoir été injustement emprisonné pour avoir bâtonné l'apothicaire Claude de Saint-Olive, ledit Berger, habitant de Montréal, tente de faire entendre son innocence du fond de sa cellule. Pour ce faire, le pauvre homme décide de composer une chanson dans laquelle il attaque la supposée victime et dénonce la corruption des officiers et des magistrats. Finalement, le chansonnier sera gracié de son crime initial et condamné au carcan et au bannissement pour avoir poussé la chansonnette⁴¹.

À la mort de M^{gr} Saint-Vallier en 1728, deux clans s'opposent pour obtenir le privilège de désigner l'évêque par intérim qui présidera aux obsèques du défunt. Nous retrouvons d'un côté, le chapitre de Québec et son candidat, l'abbé Étienne Boullard, et de l'autre, l'intendant Claude-Thomas Dupuy et son protégé, l'archidiacre et grand vicaire, Charles

Chartier de Lotbinière. Le premier clan est soutenu par le clergé séculier, les Récollets, les Sulpiciens et le peuple, tandis que le deuxième clan reçoit l'appui du Conseil supérieur, des Jésuites et des Religieuses hospitalières. Après que le clan de Dupuy eut procédé à l'inhumation clandestine de l'évêque, d'énormes tensions se firent sentir au sein de la colonie. Même le gouverneur Beauharnois plongea dans la mêlée et s'opposa à l'intendant. Il fallut attendre que le roi intervienne, qu'il admonestât le chapitre et rappelât Dupuy, avant que le calme ne revienne en Canada. Durant ces événements, les « boullardistes » se montrèrent des plus actifs et écrivirent une série de textes — Ægidius Fauteux découvre neuf poèmes et chansons aux archives du Séminaire de Saint-Sulpice en 1931 — dans lesquels ils exprimèrent leur indignation et leur haine contre le clan adverse⁴².

Ainsi, certains versificateurs exerceraient, par l'entremise de la chanson, une fonction critique vis-à-vis du pouvoir. Rappelons d'ailleurs que, bien qu'ils soient soumis à l'autorité, ceux-ci ne sont pas régis (contrairement à leurs confrères européens) par « [l]es codes, [le]s normes et [le] pouvoir exogènes » du mécénat⁴³. Exerçant la poésie à titre de passe-temps, ils demeurent financièrement indépendants de leur plume. Ils en tirent donc une certaine liberté d'expression qui, toutefois, les contraint la plupart du temps à l'anonymat ou à l'utilisation d'un pseudonyme. Cette pratique leur permet aussi d'échapper aux peines qui, autrement, les guetteraient.

En Nouvelle-France « les autorités se méfient davantage de ce qui est dit ou raconté que de ce qui est écrit, imprimé, lu⁴⁴ » : en l'absence d'imprimerie, l'expression orale y éclipse le mode écrit. Les habitants n'ont d'autre choix que d'user du bouche à oreille pour faire circuler l'information et partager leur opinion⁴⁵.